



La téléassistance

> Service de téléalarme, de prévention et d'alerte pour la sécurité et le bien-être des seniors à domicile



Mis à jour en janvier 2026

www.ccas-istres.fr


CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE d'ISTRES

Ville d'ISTRES 
www.istres.fr

L'offre comprend

➤ **Un boîtier de téléassistance** fonctionnant quelle que soit votre configuration téléphonique (ligne téléphonique fixe, box internet ou fibre). Ce boîtier fonctionne en interphonie avec haut-parleur pour que la centrale d'écoute puisse écouter et que vous puissiez parler à distance. Un modèle en option existe pour les personnes sans ligne téléphonique fixe.

➤ **Un médaillon d'appel** discret et étanche à porter au choix en collier ou en bracelet (fourni en couleur gris anthracite).

Absence de ligne téléphonique : si le bénéficiaire ne dispose pas de ligne de téléphone fixe, il est tout de même possible d'installer la téléassistance avec la pose d'un boîtier autonome muni d'une carte à puce. Il suffit d'avoir une prise de courant. Le prix de l'abonnement est le même.

➤ **La maintenance de votre matériel** pendant toute la durée de votre contrat.

➤ **La réception et gestion des appels 24h/24 et 7j/7** par notre centrale d'écoute.

Principe de fonctionnement de la téléassistance

D'un simple appui sur le bouton de votre médaillon, vous alertez la centrale d'écoute et d'assistance disponible 24h/24 et 7j/7 qui fera le nécessaire pour vous venir en aide, que ce soit dans une situation d'urgence.

Modalités d'inscription

Ce service s'adresse **aux personnes sans condition d'âge en perte d'autonomie et aux adultes en situation de handicap résidant à Istres incluant Entressen et le Ranquet**. L'agent d'accueil se chargera de procéder à l'inscription auprès de notre prestataire VITARIS, ensuite un technicien installera sur rendez-vous le matériel. La résiliation se fait également par l'intermédiaire du CCAS dès restitution du matériel. Tout mois entamé sera dû.

Les options

Plusieurs options sont proposées en plus de la formule de base :

➤ **Dispositif de détecteur de chute**. VITARIS® propose aux bénéficiaires qui le souhaitent la mise en place du « dispositif de détecteur de chute ». Lorsque la personne est dans l'incapacité d'appuyer sur le bouton déclencheur en cas de chute, l'alarme se déclenche.

Accueil téléassistance

*Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h 30*

Tél. 04 90 44 50 80

CCAS
18 avenue Aristide-Briand
13800 ISTRES

Courriel : maintien-a-domicile@istres.fr

www.ccas-istres.fr

- **La boîte à clés.** Le bénéficiaire a la possibilité de faire installer une boîte à clés par VITARIS®.
- **Le détecteur de fumée.** Le bénéficiaire a la possibilité de faire installer un détecteur de fumée par VITARIS®.
- **Le boîtier de géolocalisation.** Le bénéficiaire a la possibilité de faire installer un dispositif de géolocalisation par VITARIS®.
- **Option détecteur d'inactivité.** Se déclenche à partir de 12h sans mouvement.

Tarifs

Le coût mensuel représente 10 % des revenus avec un maximum de 12€. Vous devrez fournir votre dernier avis d'imposition en veillant à la mise à jour annuelle de ce dernier.

- Pas d'engagement de durée.
- Aucun frais de dossier ne sera facturé.
- Installation (d'une valeur de 49,90€) **offerte**.
- Pas de frais de résiliation.

Aides financières

Les abonnés à la téléassistance bénéficient d'un avantage fiscal.

Cet avantage prend la forme d'un crédit d'impôt sur le revenu égal à 50% des dépenses engagées.

Une attestation fiscale vous sera transmise.

La CARSAT peut prendre en charge tout ou une partie de l'abonnement sous certaines conditions.